



Tunis, le 13/05/2014

**BOURSE DE VALEURS MOBILIERES DE TUNISIE**  
**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA BOURSE DE**  
**VALEURS MOBILIERES DE TUNISIE**

**OBJET :** Avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint, conformément à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, sur support papier et sur support magnétique :

- L'ordre de jour et le projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2014,
- La lettre de contrôle interne au titre de l'exercice 2013,
- Le rapport annuel de la banque Zitouna contenant le rapport d'activité et les états financiers de la Banque arrêtés au 31 Décembre 2013,
- Le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013,
- Le document d'information en vue de l'Assemblée Générale indiquée ci-dessus, et ce conformément à l'annexe 3 du règlement du Conseil du Marché Financier sur l'Appel Public à l'Épargne, et
- L'annexe 12 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne

Veuillez agréer, cher Monsieur, en mes salutations les plus distinguées.

**Le Directeur du Pôle Finances**  
**Walid HBAIEB**



**BANQUE ZITOUNA**

**SOCIETE ANONYME au capital de 70.000.000 de dinars**  
**Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram**  
**RC : B24162142009**  
**MF : 000/M/A/1120822/H**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2014**

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Lecture et approbation du rapport d'activité de la Banque présenté par le Conseil d'Administration et lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013
- 2/ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2013
- 3/ Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2013
- 4/ Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 5/ Quitus aux administrateurs
- 6/ Fixation des jetons de présence
- 7/ Approbation des conventions réglementées
- 8/ Pouvoirs

**BANQUE ZITOUNA**

**SOCIETE ANONYME au capital de 70.000.000 de dinars**  
**Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram**

**RC : B24162142009**

**MF : 000/M/A/1120822/H**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 30/05/2014**

**PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité de la Banque présenté par le Conseil d'Administration et lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013, et les rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport de gestion.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2013**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2013, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2013**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2013, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**QUATRIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2013**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2013 d'un montant de (1.679) dinars dans les résultats reportés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**CINQUIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2013.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

### **SIXIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2014 à un montant brut maximum de quatre-vingt-seize mille (96.000) dinars à raison de huit mille (8.000) dinars bruts par an pour chaque Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les indemnités de présence aux Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 comme suit :

- Mille (1.000) dinars bruts par réunion pour chaque membre (Hormis les présidents des comités)

Deux mille (2.000) dinars bruts par réunion pour les présidents des comités

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

### **SEPTIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées conclues entre Banque Zitouna et la société Zitouna Takaful, et en application de des articles 200 (Nouveau) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve lesdites conventions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

### **HUITIEME RESOLUTION: Pouvoirs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**